

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71 850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX
(27 avril 2026)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Païline, BESSON Françoise, BOSSARD, Angélique, CASTEIL Katia (arrivée à 18h41), CORTAMBERT Agnès, DA CUNHA Julie (arrivée à 18h43), DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, DUVAL Philippe, GERMAIN Annabelle, MÉTIVIER Guillaume, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

**Versement d'une
subvention au CCAS**

Etaient excusés : CHEVALIER Lola est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Rapporteur : Marie-Thérèse THOMAS

Présents à la séance :
26

EXPOSE

Suffrages exprimés :
29

Le CCAS de Charnay-Lès-Mâcon est un établissement public ayant une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, directement pris en charge ou orienté vers les partenaires locaux.

Le Conseil a été
convoqué le :
14 avril 2026

Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires et financières) et le soutien au maintien à domicile (notamment portages de repas).

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 28 avril 2026

Le CCAS joue un rôle de première accueil social d'information et d'écoute, un rôle indispensable notamment avec la dématérialisation des démarches administratives. Le CCAS est en lien avec de multiples acteurs locaux vers lesquels sont orientés les administrés : le Département de Saône-et-Loire, les associations locales, les bailleurs sociaux, etc.

Le Centre communal d'action sociale a un budget autonome pour mener ces actions.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption d'une subvention annuelle d'un montant de 4 600 euros permettant d'assurer les missions du CCAS.

Pour mettre en œuvre cette subvention, le Trésorier municipal sollicite une délibération distincte de celle du budget communal identifiant le versement d'une subvention.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la commission unique du 8 avril 2026

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 600 euros au CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

